

## ANIMATIONS EN OCTOBRE

Vous habitez la commune et pratiquez un art, une activité manuelle ? Vous souhaitez valoriser et exposer vos réalisations ?

Des places sont encore disponibles. Merci de prendre contact avec Lydie BAUMGARTNER par mail : [contact@morvillars.fr](mailto:contact@morvillars.fr)

# Morvil'ART

## Exposition Artistes locaux

Samedi 5 octobre  
10h à 18h  
A la mairie de Morvillars



Atelier pour les enfants

Renseignements Mairie de Morvillars  
03 84 27 80 36 ou [contact@morvillars.fr](mailto:contact@morvillars.fr)

**Adapei** du Territoire de Belfort

Aidez-nous en devenant **bénévole !**

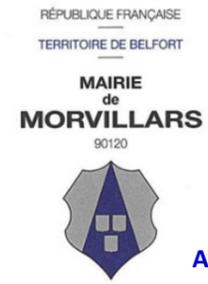
Pour la 49ème Opération BRIOCHES du mercredi 9 au Samedi 12 octobre 2019  
Nous recherchons des bénévoles !

Vous voulez donner un peu de votre temps pour distribuer des brioches contre un don, dans votre quartier, votre commune ?

Alors, contactez l'Adapei au : **03 84 90 84 90**

Merci !

Les fonds récoltés seront utilisés pour le projet « Accessibilité Universelle » : accès à la culture, sport, loisirs, citoyenneté des personnes en situation de handicap intellectuel.



# MORVI'LIGHT

## Vite lu, vite su !

Adresse mail de la Mairie : [contact@morvillars.fr](mailto:contact@morvillars.fr)



### AGENDA DE SEPTEMBRE 2019

Lundi 02 septembre	8h20: Rentrée scolaire Ecole du Grand Chêne
Lundis 02 et 09 sept.	20 h salle du conseil: Reprise de l'activité Latin Danse Zumba
Jeudi 05 septembre	17h30—19h00 inscriptions Tennis Loisirs au Bungalow / Dojo
Dimanche 15 sept.	8h30—18h00 Parc du Château: Fête de l'élevage
Vendredi 27 sept.	16h: Inauguration Cour de l' Ecole du Grand Chêne

### AGENDA D'OCTOBRE 2019

Jeudi 03 octobre	19h30: Conseil Municipal (Ordre du jour sera affiché en mairie)
Samedi 05 octobre	10h—18h00: Exposition Morvil'ART en Mairie
Du Merc. 09 au Samedi 12 octobre	Opération « Brioches » de l'ADAPEI du Territoire de Belfort

### VIE DE L'ECOLE

CIRCULATION RUE DU STADE ET SECURITE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES



**RAPPEL**



**Madame Françoise RAVEY**  
Maire de Morvillars

et le Conseil Municipal, ont le plaisir de vous convier à

*L'inauguration de la cour d'école et du jardin pédagogique*



**Vendredi 27 SEPTEMBRE à 16h**  
Cour de l'école primaire, rue du stade



Malgré des rappels dans le Morvilight, il s'avère que le règlement communal sur la circulation rue du stade n'est régulièrement pas respecté. Un arrêté interdisant la circulation des véhicules est en vigueur sur cette voie. Seuls les ayants droits peuvent utiliser cette rue (riverains, enseignants et autres personnels du collège), le parking étant disponible pour le stationnement.

La municipalité rappelle que le but de cet arrêté est de garantir la sécurité des collégiens et des élèves de l'école primaire.

**Attention ! Nous rappelons que des contrôles peuvent être faits ponctuellement par la gendarmerie et les contrevenants s'exposent à une contravention.**

### Horaires d'accueil de la Mairie

LUNDI : 14h à 17h	MARDI : 9h à 12h
JEUDI : 9h à 12h - 14h à 17h	MERCREDI : 9h à 12h
VENDREDI : 9h à 12h	SAMEDI : 9h à 11h

### INFORMATION S.P.A. de BELFORT

## Kermesse de la S.P.A.

Samedi 31 août  
Dimanche 1er septembre  
de 14h à 17h

Porte du Vallon - Fg de Brisach

90000 BELFORT



### ESPACE JEUNES

Les rendez-vous de septembre:  
Mercredi 4 septembre : tournoi de PS4  
Mercredi 11 et 25 septembre : paint-ball ou tournoi de baby foot

Retrouvez-nous sur : <https://www.facebook.com/Espace-jeunes-de-Morvillars>

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Espace jeunes



dimanche 15 septembre

Fête de l'élevage

de 8h à 18h

VENEZ nombreux



Comme les autres années, la journée débutera par le comice agricole. Les juges sélectionneront les meilleurs animaux des races montbéliardes et prim holstein par section puis désigneront ensuite les championnes ainsi que les meilleures mamelles de chaque race. Quatorze élevages vont participer au concours. Pour le repas du midi, les organisateurs vous proposent un repas campagnard (réservation au: 03 84 54 95 53).

L'après-midi, le public pourra assister à un spectacle équestre ainsi qu'à un défilé des animaux de la mini ferme. Le moment le plus attendu est le défilé des veaux avec les enfants. Hormis le concours des vaches, cette journée est très importante pour les éleveurs belfortains, car c'est l'occasion de montrer le travail réalisé par les agriculteurs au niveau de la sélection mais également la passion pour leur métier.

parc du château

Gratuit

MARCHÉ PAYSAN

Restauration sur site

position de matériel agricole

## REPRISE DES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Latin Dance

Reprise de l'activité

Aéro Latino

Zumba



Vous souhaitez combiner plaisir de la danse et de l'aérobic, tout en vous renforçant musculairement ?

Rejoignez Latin Dance, le lundi à 20h à la salle du Conseil Municipal de Morvillars, pour des cours de remise en forme sur des rythmes latins modernes.

**Premier cours d'essai gratuit le lundi 9 septembre à 20h.**

Pour inscriptions et plus d'informations, contactez le: **06.70.48.22.21**  
ou par mail: [celine.stojanovic@outlook.fr](mailto:celine.stojanovic@outlook.fr)

Reprise de l'activité



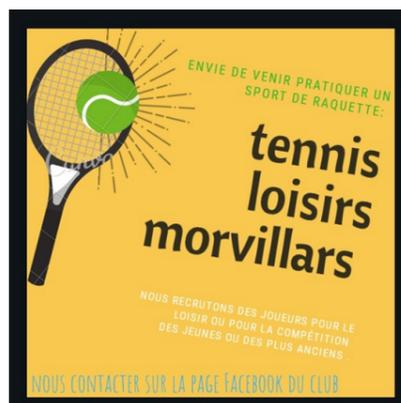
TENNIS LOISIRS

Comme chaque année, le Tennis Loisirs Morvillars recrute des joueurs de tous âges, en loisir ou en compétition.

Une fiche d'inscription est disponible sur le site Facebook du club " Tennis Loisirs Morvillars ".

Pour toutes questions ou renseignements n'hésitez pas à joindre M. Jérémy Desforges par mail : [Jede90@hotmail.fr](mailto:Jede90@hotmail.fr) ou par téléphone au: **06.71.88.69.60**.

Une permanence pour les inscriptions aura lieu le jeudi 5 septembre de 17h30 à 19h au dojo du judo de Morvillars.



Compteur LINKY : vous pouvez vous servir de la présente délibération pour garantir vos droits

Position du Conseil Municipal sur les dispositifs de type « compteurs communicants »

Délibération du Conseil Municipal de Morvillars en date du 23 mai 2019



De plus en plus nombreux, les citoyens français s'interrogent sur les conséquences économiques et sanitaires de la pose des nouveaux compteurs Linky. Le fonctionnement de ce nouveau compteur dit « communicant » et le déploiement de celui-ci par ENEDIS, filiale d'EDF qui gère et aménage le réseau de distribution de l'électricité, génèrent de légitimes inquiétude et posent 5 questions principales :

Les conditions de pose des nouveaux compteurs respectent-elles scrupuleusement le droit de propriété ? De nombreux exemples témoignent du fait que l'opérateur SOLUTIONS 30, choisi par ENEDIS pour organiser l'installation du compteur dans notre département, intervient de façon intempestive, sans en informer systématiquement les habitants, et sans leur accord explicite préalable à la pose. Si l'on comprend la motivation économique de ce groupe coté en bourse, qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de + 400 % en 3 ans, elle ne peut en aucun cas justifier les méthodes d'intervention constatées chez les particuliers.

Quel est l'impact de ces compteurs d'un point de vue sanitaire ? Il existe un débat relatif aux conséquences des ondes électromagnétiques sur la santé des habitants. Des chercheurs, scientifiques et médecins y participent. Les craintes des citoyens en matière de santé publique méritent d'être entendues.

Quelles sont les données qui remontent à l'opérateur et comment garantir le respect de la vie privée ? Il existe sur ce point un cadre réglementaire (Règlement Général Européen : UE-2016/279 et des recommandations de la CNIL relatives aux traitements de données de consommations détaillées) sur la protection des données personnelles.

Quelles sont les conséquences financières pour les ménages ? Il semble que l'installation des nouveaux compteurs Linky s'accompagne fréquemment d'une augmentation de la facture d'électricité pour les usagers.

Quelles sont les conséquences en matière de sécurité pour les habitations et quelles sont les garanties en matière d'assurance et de qualification des entreprises qui interviennent pour la pose de ces compteurs ? Le rapport de police, suite à un incendie survenu le 13 octobre dernier dans le Loiret, indique que le nouveau compteur est à l'origine du feu.

A l'évidence, il ne nous appartient pas de trancher l'ensemble de ces questions, mais la collectivité ne peut s'en désintéresser.

Les citoyens, nombreux à avoir sollicité une réunion d'information tenue le vendredi 16 novembre dernier en mairie avec un public important, demandent que la puissance publique intervienne afin de protéger les droits des citoyens et les libertés publiques.

Dès lors que, conformément à la Loi L 322-4 du Code de l'Energie, les compteurs sont la propriété des collectivités locales (soit directement gérés par les communes et les intercommunalités, soit par un syndicat, comme c'est le cas dans le Territoire de Belfort avec « Territoire d'énergie 90 », ex-SIAGEP), les assemblées délibérantes ont leur mot à dire sur les conditions dans lesquelles survient le déploiement des nouveaux compteurs.

Comme l'atteste le jugement n° 1803737, le Tribunal Administratif de Toulouse a confirmé la légalité d'une partie de l'arrêté de la commune de Blagnac visant à assurer la protection des droits et libertés publiques de ses administrés.

Ainsi tenant compte des légitimes interrogations et inquiétudes portant sur :

- Le droit de propriété,
- L'impact sanitaire et les effets possibles sur la santé publique,
- La protection des données personnelles garantissant le respect de la vie privée,
- Les incidences financières pour le porte-monnaie des ménages,
- Les incidents survenus et leurs conséquences sur la sécurité des biens,

Le Conseil Municipal de Morvillars, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DEMANDE** expressément à l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky de garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :

- refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété, y compris dans le cas où le compteur situé à l'extérieur, est accessible ;
- refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

SOLLICITE Territoire d'Energie 90 afin que ce syndicat adopte une délibération dans les mêmes termes.

